

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

**Commune de MOURIEZ**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN**  
**PAR LA SOCIETE SEPE VALLEE MASSON**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 6 novembre 2017, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 29 novembre 2017, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant deux aérogénérateurs (Hauteur maximale : 149,90 m – Puissance totale : 4,7 MW) et un poste de livraison sur le territoire de la commune de MOURIEZ par la Société SEPE VALLEE MASSON.

M. Philipp HOLT est chargé du suivi du dossier de la Société SEPE VALLEE MASSON (Tél. 03.89.66.37.51).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de MOURIEZ – 51, rue Principale, les lundi de 17 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 10 h 30 à 11 h 30, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.intervent.fr/projets/mouriez>. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Pour le Pas-de-Calais : TORTEFONTAINE, AUBIN-SAINT-VAAST, BEAURAINVILLE, BOUIN-PLUMOISON, BREVILLERS, BUIRE-LE-SEC, CAMPAGNE-LES-HESDIN, CAPELLE-LES-HESDIN, CONTES, DOURIEZ, GOUY-SAINT-ANDRE, GUIGNY, GUISY, HUBY-SAINT-LEU, MAINTENAY, MARCONNE, MARCONNELLE, MARESQUEL-ECQUEMICOURT, RAYE-SUR-AUTHIE, REGNAUVILLE, SAINT-REMY-AU-BOIS et SAULCHOY - Pour la Somme : ARGOULES, DOMINOIS, DOMPIERRE-SUR-AUTHIE et PONCHES-ESTRIVAL.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de MOURIEZ du 29 novembre 2017 au 29 décembre 2017 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de MOURIEZ ou les formuler à M. Henri WIERZEJEWSKI, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mercredi 29 novembre 2017 de 9 h à 12 h
- le jeudi 7 décembre 2017 de 14 h à 17 h
- le mardi 12 décembre 2017 de 14 h à 17 h
- le samedi 23 décembre 2017 de 9 h à 12 h
- le vendredi 29 décembre 2017 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 29 novembre 2017 au 29 décembre 2017, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eoliennes.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de MOURIEZ ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes, les informations relatives à ce projet.